



COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 9 novembre 2017

Objet: Appel d'offres COJ-PROC-17/033

Conduite et maintenance des installations techniques des bâtiments de la Cour de justice de l'Union européenne

Avis de marché 2017/S 215-446064 du 09/11/2017

Madame, Monsieur,

La Cour de Justice de l'Union européenne et l'Etat luxembourgeois envisagent la passation du marché décrit en objet. Les documents de marché comprennent:

- l'avis de marché figurant ci-dessus et la publication sur le site Internet de la Cour de justice à l'adresse suivante (http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7009/#appels_encours)
- la présente lettre d'invitation ;
- le cahier des charges accompagné de ses annexes dont le projet de contrat.

Si vous êtes intéressé par ce marché, je vous invite à faire parvenir une offre dans l'une des langues officielles de l'Union européenne.

Veillez transmettre votre offre sur papier, à raison d'un original signé, accompagné d'une copie numérique sur CD ou clé USB, en tous points conforme à l'original. La copie numérique se présente sous forme de fichiers au format PDF, à l'exception du bordereau des prix qui doit être le fichier Excel annexé au cahier des charges, dûment complété et protégé par le mot de passe introduit par la Cour.

L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

**Cour de justice de l'Union européenne
Appel d'offres CJ-PROC- 17/033
A l'attention de M. D. Urbain
L-2925 Luxembourg**

L'enveloppe intérieure devra porter la mention suivante:

APPEL D'OFFRES CJ-PROC-17/033
Offre de la société
À NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER

L'enveloppe intérieure devra elle-même contenir deux enveloppes fermées, l'une contenant l'offre technique et l'autre l'offre financière. Chacune de ces enveloppes identifiera clairement son contenu «Offre technique» et «Offre financière».

L'offre doit parvenir au plus tard le 19 janvier 2018.

Veillez recourir à l'une des modalités de transmission suivantes:

Modalité de transmission	Délai	Preuve de l'envoi	Adresse de livraison
Poste	24 h 00 Heure de Luxembourg	Cachet de la poste	APPEL D'OFFRES CJ-PROC- 17/033
Service de messagerie	24 h 00 Heure de Luxembourg	Récépissé de dépôt du service de messagerie	Conduite et maintenance des installations techniques des bâtiments de la Cour de justice de l'Union européenne.
En personne (remise en main propre)	17 h 00 Heure de Luxembourg	Preuve du dépôt, datée et signée par le fonctionnaire du service central de réception du courrier à qui les documents sont remis. *	Cour de Justice de l'Union européenne À l'attention de Direction générale des Infrastructures. Section « Facility Management » L-2925 Luxembourg

* Ce service est ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi; il est fermé les samedis, dimanches et jours fériés de la Cour de justice.

Toute offre doit:

- être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres;
- être établie suivant les formulaires-types de réponse figurant dans le cahier des charges.

La période de validité de l'offre, durant laquelle le soumissionnaire est tenu de maintenir toutes les conditions de son offre, est indiquée à la rubrique IV.2.6 de l'avis de marché.

La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans les documents de marché et, le cas échéant, renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. L'offre présentée lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat, s'il en devient l'attributaire.

Les frais occasionnés pour la préparation et la soumission des offres sont intégralement à la charge du soumissionnaire et ne seront pas remboursés.

Pendant toute la procédure, les contacts entre le pouvoir adjudicateur et les candidats ou soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes:

Avant la date de réception indiquée:

Sur demande, le pouvoir adjudicateur peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but de clarifier les documents de marché.

Toute demande de renseignements supplémentaires doit être adressée, par écrit uniquement, à la boîte fonctionnelle COJ-PRQ-17-033@curia.europa.eu.

De sa propre initiative, le pouvoir adjudicateur peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou autre insuffisance matérielle dans la rédaction des documents de marché.

Tout renseignement supplémentaire, y compris les informations visées ci-dessus, sera publié sur http://curia.europa.eu/jcms/jcms/Jo2_7009/#appels_encours.

Cette page web sera mise à jour régulièrement et les soumissionnaires ont la responsabilité de vérifier les mises à jour et modifications apportées pendant la période de soumission.

Après l'ouverture des offres:

S'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre ou de demander confirmation d'un élément spécifique ou technique, le pouvoir adjudicateur prendra contact avec le soumissionnaire, à condition que cela n'entraîne pas de modifications substantielles des conditions de l'offre soumise.

Visite des lieux

Deux visites des lieux et séances d'information sont prévues le **6 décembre 2017** et le **8 décembre 2017** à 10h00 à l'adresse suivante:

Cour de justice de l'Union européenne
rue du Fort Niedergrünwald
Plateau de Kirchberg – L-2925 Luxembourg

La participation à l'une de ces visites est obligatoire en vue de la remise d'une offre. Les candidats rempliront une liste de présence. La participation aux deux visites n'est pas autorisée.

Afin de permettre la préparation d'un laissez-passer, veuillez communiquer par courriel, à l'adresse COJ-PRQ-17-033@curia.europa.eu au plus tard le **4 décembre 2017**, le nom de votre société et le nom, la fonction, le numéro de carte d'identité et la date de naissance des participants. Vos représentants doivent se munir d'une pièce d'identité en cours de validité. Les candidats doivent s'inscrire à l'une de ces visites.

Un maximum de deux personnes par candidat est admis aux visites.

La présente invitation à soumissionner ne constitue aucun engagement de la part du pouvoir adjudicateur. Celui-ci ne prend naissance qu'à la signature du contrat avec l'attributaire retenu.

Le pouvoir adjudicateur peut, jusqu'à la signature du contrat, annuler la procédure de passation du marché, sans que les candidats ou les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation. Le cas échéant, cette décision serait motivée et portée à la connaissance des candidats ou soumissionnaires.

Dès le moment où le pouvoir adjudicateur a ouvert l'offre, le document devient la propriété de celui-ci et est traité de façon confidentielle.

Les soumissionnaires sont informés du résultat de cette procédure d'appel d'offres par courrier électronique uniquement. Ils sont tenus de fournir, dans les coordonnées mentionnées dans leur offre, une adresse de courrier électronique valide et de consulter régulièrement leur messagerie.

Des données à caractère personnel relatives au soumissionnaire ou aux entités sur la capacité desquelles il compte s'appuyer, on aux personnes qui sont membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance du soumissionnaire ou de ces entités, ou ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur ceux-ci, qui se trouvent dans l'une des situations visées aux articles 106 et 107 du RF, sont enregistrées dans la base de données prévue par l'article 108 du même règlement et peuvent être communiquées aux personnes selon les conditions prévues par l'article 108 du RF.

Des données à caractère personnel relatives au soumissionnaire (en particulier des données d'évaluation) peuvent être générées par les personnes participant à l'ouverture et surtout à l'évaluation des offres.

Des données à caractère personnel relatives au soumissionnaire peuvent, le cas échéant, être générées dans le cadre de mesures de publicité (avis d'attribution publié au Journal officiel, liste annuelle des contractants publiée au Journal officiel, etc.) visées aux articles 123 et 124 des RAP lorsque le marché public lui est attribué.

Dans le cadre d'une procédure d'appel à la concurrence, les catégories de données suivantes peuvent être traitées:

- nom, adresse, numéro de téléphone et de télécopieur, adresse de courrier électronique;
- données contenues dans le passeport ou le certificat de nationalité (copie);
- preuve du statut d'indépendant, preuve du statut fiscal;
- données bancaires (numéro de compte, nom de la banque, code IBAN);
- données contenues dans un extrait de casier judiciaire, un certificat attestant le non-paiement des cotisations de sécurité sociale ou d'impôts;
- curriculum vitae;
- liste des principales publications ou réalisations;
- déclaration mentionnant le chiffre d'affaires du soumissionnaire;
- déclaration des banques ou preuve d'une assurance des risques professionnels;
- autres données en rapport avec le candidat ou soumissionnaire transmises par ce dernier dans le cadre de la procédure de passation de marché.

Toutes ces données seront traitées par la Cour de justice de l'Union européenne conformément aux exigences du règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil, du 18 décembre 2000, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du

traitement des données à caractère personnel par les institutions et organes communautaires et à la libre circulation de ces données.

Sauf indication contraire, les données à caractère personnel traitées sont nécessaires aux fins de l'évaluation de votre offre et seront traitées exclusivement à ces fins par la Direction des Bâtiments de la Cour de justice, par la direction « budget et affaires financières » de la Cour de justice, le comité d'évaluation des offres et demandes de participation visé à l'article 158 des RAP, et le CCMP, sans préjudice d'une éventuelle transmission de ces données aux organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection conformément au droit de l'Union européenne. Ainsi, la Cour des Comptes, le comité spécialisé en matière d'irrégularités financières, l'auditeur interne (dans le cadre des fonctions qui lui sont dévolues par les articles 98 à 100 du règlement financier), le Parlement européen (dans le cadre de la procédure de décharge), l'OLAF, le comité de surveillance de l'OLAF [en application de l'article 15 du règlement (UE, Euratom) n° 883/2013 du Parlement européen et du Conseil, du 11 septembre 2013, relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et abrogeant le règlement (CE) n° 1073/1999 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (Euratom) n° 1074/1999 du Conseil], le Tribunal de l'Union européenne et la Cour de justice de l'Union européenne, les tribunaux compétents (généralement le tribunal luxembourgeois) en cas de litige portant sur l'exécution du marché, le Président et le Greffier de la Cour de justice de l'Union européenne ainsi que les fonctionnaires qui les assistent dans le cadre des responsabilités qui leur sont dévolues par l'article 20 du règlement de procédure de la Cour de justice de l'Union européenne et le conseiller juridique pour les affaires administratives peuvent aussi être destinataires dans le cadre de leurs attributions respectives.

En vertu de l'article 48 du RF, les documents relatifs au marché et contenant les données à caractère personnel sont conservés pendant une période de cinq ans au moins à compter de la date d'octroi de la décharge par le Parlement européen pour l'année budgétaire à laquelle ces documents se rapportent ou, s'agissant des opérations non définitivement closes, au-delà de la période susmentionnée et jusqu'à la fin de l'année suivant celle de la clôture desdites opérations. Toutefois, les données à caractère personnel contenues dans les pièces justificatives sont supprimées si possible lorsqu'elles ne sont pas nécessaires aux fins de la décharge budgétaire, du contrôle et de l'audit.

Les personnes auxquelles se rapportent des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent appel à la concurrence peuvent, sur demande, obtenir la communication de leurs données à caractère personnel et la rectification de données inexacts ou incomplètes. Pour toute question au sujet du traitement de ces données à caractère personnel, les personnes concernées sont priées de s'adresser au service responsable à l'adresse de courrier électronique marchespublics-contrats@curia.europa.eu. Elles ont également le droit de saisir à tout moment le Contrôleur européen de la protection des données.


Le(s) représentant(s) du soumissionnaire est (sont) tenu(s) d'informer les personnes auxquelles se rapportent des données à caractère personnel utilisées dans le cadre de la présente procédure d'appel à la concurrence de la nature, des finalités et des caractéristiques du traitement (catégories de données, de destinataires, délai de conservation, etc.) ainsi que des droits décrits ci-dessus.

Les soumissionnaires ou leur représentant désirant assister à l'ouverture des offres, qui se déroulera le 22 janvier 2018 à 10h00 à :

**Cour de justice de l'Union européenne
rue du Fort Niedergrünwald
Plateau de Kirchberg – L-2925 Luxembourg,**

sont priés de se manifester par courrier électronique au plus tard le 18 janvier 2018 à 17h00, et doivent produire leur représentation habilitée de la firme soumissionnaire. Une seule personne par société est admise.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Francis SCHAFF
Directeur général